



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
d'Ille-et-Vilaine

**Division du 1<sup>er</sup> degré**

Affaire suivie par :

**Karine BISTER**

Cheffe de Division

**Laurence DENOUAL**

Gestionnaire

[ce.35div1aff@ac-rennes.fr](mailto:ce.35div1aff@ac-rennes.fr)

**Kévin SAK**

Gestionnaire

[ce.35div1remp@ac-rennes.fr](mailto:ce.35div1remp@ac-rennes.fr)

**Cellule mobilité**

**02.99.25.35.01**

Rennes, le 2 avril 2021

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur Académique des services départementaux  
de l'Education nationale d'Ille et Vilaine

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et  
professeurs des écoles  
(pour attribution)

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
en charge du premier degré  
(pour information)

**Objet :** Préparation de la carte des maîtres formateurs, année scolaire 2021-2022.

En vue d'établir la carte départementale des maîtres formateurs pour l'année 2021/2022, je procède à un recensement auprès des personnels titulaires d'un CAFIPEMF à la rentrée 2021:

- ceux qui demanderont à continuer à exercer ces fonctions en 2021-2022.
- ceux qui n'assurent pas actuellement des fonctions de maîtres formateurs et souhaiteraient le faire à la prochaine rentrée.
- ceux qui se présentent aux épreuves d'admission du CAFIPEMF, sous réserve de leur réussite à l'examen.

Je vous précise que les enseignants assureront les fonctions de maîtres formateurs pour 33% de leur service.

Tous les personnels intéressés par ces fonctions devront compléter la notice jointe en annexe et la transmettre obligatoirement pour avis à leur Inspection de l'Education Nationale, pour le 21 avril 2021.

Ces candidatures seront examinées par une commission qui se réunira au troisième trimestre.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

**L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique**

*signé*

**Dominique BOURGET**